Rapport annuel

GAY-LUSSAC SMALLCAPS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2024

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

GAY-LUSSAC GESTION

GAY-LUSSAC
GESTION

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 9

Rapport du commissaire aux comptes 12

COMPTES ANNUELS

Bilan 17
Actif 17
Passif 18

Compte de résultat 19

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 22

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 23

Règles & méthodes comptables 25

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 27

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 28

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 29

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 30
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 30
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 30
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 31
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 32
Exposition directe sur le marché des devises 33
Exposition directe aux marchés de crédit 34
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 35
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 36

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 37
Créances et dettes - ventilation par nature 37
Frais de gestion, autres frais et charges 38
Engagements reçus et donnés 40
Acquisitions temporaires 40
Instruments d'entités liées 41

Détermination et ventilation des sommes distribuables 42
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 42
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 44

Inventaire des actifs et passifs 46

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 49

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 51

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) **52**

Synthèse de l'inventaire **53**

Comptes annuels au 31.12.2023 **54**

Informations SFDR **76**

Société de gestion	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateur	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions des Pays de l'Union Européenne.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation intégrale du résultat net et des plus values nettes réalisées, comptabilisation des coupons courus pour les Parts A et I.

Objectif de gestion : L'objectif du FCP Gay-Lussac Smallcaps est, est de surperformer l'indicateur de référence CAC Mid&Small Net Return, après prise en compte des frais courants, dans le cadre d'une allocation dynamique actions déterminée par la société de gestion, de profiter du développement des Petites et Moyennes Entreprises des pays de l'Union Européenne , tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille sur une période de placement recommandée de 5 ans au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

Indicateur de référence : CAC Mid&Small Net Return code ISIN QS0011213731 (TICKER CMSN INDEX) :
L'indice CAC Mid&Small Net Return est une combinaison de toutes les entreprises cotées au CAC Mid 60 ainsi que les 130 valeurs composant l'indice CAC Small. Toutes les sociétés en question sont incluses dans le CAC All-Tradable. La performance de cet indice exprimé en euros est calculée dividendes réinvestis, quotidiennement à la clôture. La gestion du FCP ne suivant pas une gestion indicielle, la performance du Fonds pourra s'écarter de cet indicateur de référence tant à la hausse qu'à la baisse.
L'administrateur de cet indicateur est Euronext NV.
A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, Euronext NV, administrateur de l'indice de référence, est inscrit sur le registre d'administrateurs d'indices de référence tenu par l'ESMA.
Des informations complémentaires sont accessibles via le site internet (www.euronext.com. La société de gestion s'assure, lors des mises à jour ultérieures du prospectus, que ce lien est toujours valable).
Le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA est disponible sur le site suivant :
https://registers.esma.europa.eu/publication/searchRegister?core=esma_registers_bench_entities

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées :

Dans le respect de la réglementation du régime PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% minimum dans des actions de sociétés cotées de tous les pays de l'Union Européenne. Ces titres sont sélectionnés selon une approche spécifique dite « Approche Thématique Transversale ». Le choix des valeurs s'effectue au travers de grands thèmes d'investissement transversaux globaux, définis à partir du scénario macro-économique mondial à 3-6 mois retenu par la Société de Gestion, en application de l'analyse et des réflexions du Comité d'Orientation Thématique bimestriel. Ces thèmes, en nombre limité, sont générateurs potentiels de performance, ils sont indépendants de toute considération, pays, secteur ou marché.

L'analyse financière, fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs, permet ensuite d'affiner la sélection des valeurs susceptibles d'être conservées dans la durée, en mettant l'accent sur la qualité de l'investissement et le prix d'acquisition.

L'analyse extra-financière, fondée sur la prise en compte des critères ESG, un filtre d'exclusion sectorielles et normatives et un suivi des controverses mensuel, vient compléter l'analyse financière dans le stockpicking venant réduire l'univers d'investissement en amont.

Le portefeuille est spécialisé majoritairement dans la gestion discrétionnaire d'actions cotées sur les marchés réglementés ou régulés de tous les pays de l'Union Européenne, sans allocation géographique ou sectorielle particulière, et au minimum à 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA.

Une proportion maximum de 10% de l'actif net pourra être investie dans les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents, notamment Suisse, Norvège et pays de l'Est).

Le fonds investit à hauteur de 30 % minimum dans des titres de sociétés françaises, et à hauteur de 10% minimum dans des titres de PME, TPE ou ETI françaises. A la date du Prospectus le fonds bénéficie du label Relance.
La sélection des valeurs est basée sur un processus d'investissement prenant en compte un scénario macro- économique mondial qui permet d'identifier les thèmes d'investissement à favoriser. Le gérant sélectionne ensuite les valeurs en adéquation avec les thèmes d'investissement retenus. Ces thèmes sont définis par un comité bimestriel d'orientation thématique. Une analyse financière fondée sur des critères quantitatifs (levier opérationnel, génération de cash flows, ratios de valorisation, rentabilité des Fonds propres, décote sur ANR, rendement…) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, qualité du management, pérennité du business model) est utilisée pour le choix des titres. Pour ce faire, le gestionnaire du FCP privilégiera les rencontres privées avec les entreprises cotées.

Le FCP détient un nombre limité de valeurs (une cinquantaine environ).

Le portefeuille peut être investi à hauteur de 25% maximum de l'actif net en obligations et autres TCN issus d'un état membre de l'Union Européenne, en titres monétaires et en bons de souscription d'actions.

L'origine de la performance potentielle peut tout aussi bien provenir de la gestion de l'allocation sectorielle que de la sélection de valeurs. Dans une moindre mesure, la gestion des liquidités peut aussi contribuer à cette valeur ajoutée, les actions constituant l'instrument financier privilégié par excellence dans le cadre de la gestion du Fonds.

Dans une proportion maximum de 10% de l'actif net, le portefeuille pourra être investi en OPCVM de tous types de classification.

Le FCP sera exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net. Le risque de change ne fera pas l'objet d'une couverture systématique.

Informations relatives à la durabilité
Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ».

Le FCP Gay-Lussac Smallcaps n'a pas d'objectif d'investissement durable au sens de l'article 3 du règlement (UE) 2020/852.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant. Le taux d'analyse extra-financière a pour objectif d'être constamment supérieur à 90%.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental.

Le FCP ne possède pas le Label ISR à la date du prospectus.

Le FCP n'a pas désigné d'indice de référence vis-à-vis des caractéristiques E et S qu'il promeut.

Le FCP correspond à la catégorie 2 proposée par l'AMF sur la communication sur les caractéristiques extra- financières, soit une prise en compte des critères extra-financiers non significativement engageante dans la gestion. En effet le FCP fait référence à la prise en compte des critères extra-financiers dans son DICI, Prospectus et Documentation Commerciale mais ne fait pas référence à des éléments extra-financiers dans sa dénomination.

➢ Les actions :

Gay-Lussac Smallcaps est investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions éligibles au PEA.
Dans le respect de la réglementation du régime PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% minimum dans des actions de sociétés cotées de tous les pays de l' Union Euorpéenne.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des actions cotées de tous les pays de l'Union Européenne ayant une capitalisation comprise entre 500 millions et 10 milliards d'euros le jour de l'achat des titres.

Au total, le degré d'exposition du FCP au risque actions est compris entre 75% et 100% de l'actif net.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net dans des titres de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne.
Le fonds investit à hauteur de 30 % minimum dans des titres de sociétés françaises, et à hauteur de 10% minimum dans des titres de PME, TPE ou ETI françaises. A la date du Prospectus le fonds bénéficie du label Relance.

Le gérant n'interviendra pas sur les pays émergents. Le risque de change ne sera pas couvert.

➢ Les titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25% maximum, l'actif net du Fonds peut être investi en obligations et autres TCN issus d'un état membre de l'Union Européenne disposant d'une notation « Investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation et en concordance avec les analyses de la société de gestion, et en titres monétaires et en bons de souscription d'actions.

La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 3.

Au total, le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 25% de l'actif net.

Le fonds n'investira pas en titres émis par des émetteurs privés et en titres dits spéculatifs.

➢ Les parts ou actions d'autres OPCVM :

Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen conformes à la Directive européenne 2009/65/CE.
Ces OPCVM peuvent être de tout type de classification.
Les OPCVM sélectionnés peuvent être gérés par GAY-LUSSAC GESTION.

3. Les instruments dérivés :

Le FCP peut investir dans les instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés de l'Union Européenne. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif sans recherche de surexposition du portefeuille.

Nature des marchés d'intervention :
- marchés réglementés français et étrangers de l'Union Européenne
- Organisés
- Gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- actions,
- taux,
- change

Nature des interventions :
- exposition

Nature des instruments utilisés :
- futures
- Options
- Swaps de change
- Change à terme

Stratégies d'utilisation des dérivés :
- Couverture uniquement du portefeuille au risque de change
- Une allocation rapide de l'exposition du portefeuille : pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, le gestionnaire peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection d'actions, en utilisant des futures et options simples cotées sur des marchés réglementés. Le risque actions ne sera jamais supérieur à 100% de l'actif net.
- Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation de Total Return Swaps
- Le FCP n'aura pas recours aux Contingent Convertible Bonds (coCos)

4. Titres intégrant des dérivés :

Le FCP peut investir son actif à titre accessoire et opportuniste (dans la limite de 10% de l'actif net) dans des titres intégrant des dérivés en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA,..), aux bons de souscription, warrants et CVG (Certificats de Valeurs Garanties).

5. Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit à hauteur de 10% de son actif net.

6. Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours temporairement à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net.

7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : Néant.

8. Gestion des garanties financières : Sans objet.

Profil de risque : Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché et qu'elle peut varier fortement.

Risque de perte en capital : Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux marchés des actions : Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 75% et 100% de l'actif net. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les investissements du FCP sont concentrés sur les actions de Petites et Moyennes Entreprises. Le volume de ces titres cotés en bourse peut être réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes entreprises. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir le même comportement.

Risque de change : Le risque de change est le risque de baisse des investissements par rapport à l'euro, devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à l'euro peut avoir une influence négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investie en valeurs mobilières étrangères hors Zone euro.

Risque de liquidité : Le volume réduit des marchés des petites et moyennes capitalisations peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative et/ou une suspension de celle-ci en cas de non-cotation des titres.

Risque de taux : Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0 et 25% de l'actif net. Le FCP peut investir en obligations et sera donc soumis aux variations des taux d'intérêt. Lorsque les taux montent, la valeur des produits de taux détenus en portefeuille diminue. La hausse des taux peut donc provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit : Il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou de la défaillance d'un émetteur de titre de créance, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de ses actifs, et par conséquent la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risques liés à l'utilisation des instruments dérivés : Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les facteurs de durabilité comprennent les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Risques liés à la prise en compte des risques de durabilité : Actuellement, il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement reconnus dont il faut tenir compte pour s'assurer que les investissements sont durables, et le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement. L'application des critères ESG au processus d'investissement dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières, ce qui peut impliquer de renoncer à certaines opportunités de marché disponibles pour d'autres FCP qui n'utilisent pas de critères ESG ou de durabilité.
Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes, peuvent être incomplètes, inexactes, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Parts A : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques.
- Parts I : tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels.

Les parts du Fonds sont éligibles aux Plan d'Epargne en Actions (PEA) et aux contrats d'Assurance-vie.

Le Fonds convient à des investisseurs recherchant une exposition aux marchés actions pour profiter du développement des Petites et Moyennes Entreprises et qui sont conscient des risques liés à la volatilité des marchés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions et de la stratégie dynamique du Fonds.
Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Restrictions d'investissement

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ni admises en vertu d'une quelconque loi applicable dans un Etat américain. Ses parts ne doivent pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires ou possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (US Person et assimilée) tel que ce terme

est défini par la règlementation américaine « Régulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adopté par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Régime fiscal : Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).
A ce titre, la gestion de ce FCP répond aux normes fixées pour le PEA. Le portefeuille comportera donc au minimum 75% d'actions éligibles au PEA.

Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour une durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Le Fonds ne proposant que des parts de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixés par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de part de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre chargé de clientèle ou de votre conseiller fiscal. Cette prestation ne pourra en aucun cas être facturée ni au Fonds ni à la société de gestion.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V - 75008 Paris. Tél. : 01.45.61.64.90. Ces documents sont également disponibles sur le site www.gaylussacgestion.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 28 février 2014.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Stratégie de gestion

La politique d'investissement du FCP a été conforme en 2024 à celle définie lors des exercices passés. Dans la continuité du changement de notre indice de référence en 2022 nous avons initié un premier repositionnement vers davantage de sociétés ayant une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard d'euros. Notre capitalisation moyenne est ainsi passée de 1.50 milliard d'euros à 2.21 milliards d'euros. Nous nous efforcerons de continuer ce mouvement à mesure de la matérialisation du rebond de la classe d'actif des petites capitalisations, tout en restant dans l'éligibilité des critères PEA-PME. Le fonds a également obtenu le label ISR en cours d'année.

Après un exercice 2022 particulièrement difficile pour les petites capitalisations, 2023 et 2024 ont également été des années complexes sur ce segment. La performance du fonds cette année est négativement impactée par 2 principaux éléments. Premièrement, un biais affiché et assumé de notre part sur les smallcaps plutôt que les midcaps au regard du potentiel lié à la décote de valorisation sur ce premier segment de la cote. Nous observions en effet (et continuons d'observer) des valorisations au plus bas sur les smallcaps alors que les midcaps ont su effacer la baisse du marché de 2022 pour revenir sur les mêmes niveaux de fin 2021. Bien que ce positionnement s'avère perdant sur ces derniers trimestres, nous continuons de penser que le vivier de performance futur reste sur les smallcaps. D'autant plus que nous observons depuis le début du deuxième semestre, la fin de la surperformance des largecaps sur les smallcaps. Deuxièmement, le principal élément, une exposition à la France marquée. En juin 2024, la France représentait 58% de la répartition du fonds au moment de la crise politique ayant touché notre pays (contre 36% fin décembre 2024). La dissolution de l'Assemblée nationale a entraîné des flux sortants importants sur les actions dans ce contexte d'incertitude poussant les investisseurs à vendre sans considération leurs participations. Sur le mois de juin, le fonds a reculé de -5,6% contre -11,4% pour l'indice CAC Mid & Small. Bien que la constitution d'un gouvernement en septembre a rassuré les investisseurs, certaines mesures d'économies publiques et de hausses ciblées d'impôts notamment une contribution exceptionnelle sur les entreprises françaises a freiné les espérances de croissance des bénéfices par action sur 2025 tout comme la reprise du marché français pour le moment.

Au cours de l'exercice écoulé, l'exposition de Gay-Lussac Smallcaps aux actions est passée de 95.3% fin 2023 à 96.2% fin 2024.

L'exercice 2024 marque donc une nouvelle année de sous-performance des petites capitalisations (CAC Small NR -6.68%, CAC Mid Small NR -3,59%, Euro Stoxx 600 TR +8,79%).

En ligne avec le contexte de taux, Gay-Lussac Smallcaps s'est repositionné sur quelques foncières avec des valorisations assez faibles et pénalisées depuis ces 3 dernières années. Le fonds a ainsi initié une nouvelle position en Argan, une des très rares foncières logistiques de qualité à traiter sous son ANR 2024 dans un contexte où les taux de capitalisation sont amenés à baisser sur 2025. Historiquement, Argan traite en moyenne en ligne avec son ANR contre une décote actuelle d'environ 23%. Nous avons également repris une position sur la foncière Shurgard Self Storage. Un titre boudé boursièrement dans ce contexte de taux encore élevés alors que depuis un an et demi le groupe a su passer plusieurs étapes importantes. La base opérationnelle est solide tandis que la croissance organique sur les boxes de stockage matures est repartie depuis plusieurs trimestre. Le potentiel d'expansion des marges est notable avec la « clusterisation » des sites, de plus en plus d'entrepôts vont être gérés entièrement à distance offrant donc des synergies sur la base de salariés encore importante. Enfin, l'expansion par croissance externe, des opérations structurantes ont été effectuées cette année sur l'Allemagne et l'Angleterre tandis que la solidité bilancielle offre encore suffisamment de place pour continuer dans ce sens.

Nous avons également concrétisé plusieurs plus-values en allégeant ou cédant certains titres que nous jugions bien valorisés. Ce fut le cas de Piovan, qui a bénéficié d'une OPA. L'actionnaire de contrôle (Pentafin) représenté par l'actuel président et petit-fils du fondateur (Nicola Piovan) a conclu un accord pour céder sa participation dans un nouveau véhicule d'investissement possédé par un fonds de Private Equity dont il détiendra dorénavant 25%. Le constat fut similaire avec Nexus que nous avons cédé après une OPA de la société de Private Equity TA Associates avec une prime d'environ 44%.

En ce qui concerne les achats, Gay-Lussac Smallcaps a été globalement net-acheteur sur l'année.

L'ensemble de nos thèmes a ainsi fait l'objet de renforcements ou d'initiations de lignes. Concernant la « transition numérique », nous pouvons notamment citer Hemnet Group et un renforcement en Neurones. Pour les « valeurs décorrélées », il s'agissait par exemple de Diploma ou encore Do&Co. Le thème « qualité sous valorisée » a motivé les renforcements en LDC, Argan ou encore STEF. Enfin, les « transitions énergétiques et l'électrifications » ont été mises en avant dans le fonds avec les renforcements de Beijer Ref, LU-VE ou encore Bouvet.

II. Performances

Au 31 décembre 2024, les valeurs liquidatives des différentes parts du compartiment Gay-Lussac Smallcaps s'établissent à :

• Part A : 291,65€ soit une performance de -7,24%

• Part I : 155041,58€ soit une performance de -6,22%

L'indice de référence, le CAC Mid&Small Net Return, s'est quant à lui adjugé une baisse de 3,6%. À titre indicatif, le CAC Small TR dividendes réinvestis termine l'année à -6,68%. En prenant en compte les variations du marché sur l'exercice 2023 et les souscriptions nettes, l'actif net du fonds s'établit à 30,8M€.

Nous tenons à rappeler que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La méthode utilisée par la société de gestion pour le calcul du risque global est celle du calcul de l'engagement.

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2024 est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Actifs éligibles au PEA

La proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA au 31/12/2024 est de 81,29%.

Procédure de choix des intermédiaires

Gay-Lussac Gestion dispose d'une procédure formalisée d'agrément et de suivi des prestataires de service d'investissement utilisés pour l'exécution des ordres. Cette procédure repose sur des critères d'appréciation de la prestation, tant qualitatifs que de coût. Une fois agréés, ces prestataires font l'objet d'une revue régulière afin de s'assurer du maintien d'une qualité de service et d'exécution optimale. Les relations avec ces prestataires sont formalisées dans le cadre de conventions d'exécution d'ordres.
La politique de sélection des contreparties est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Droits de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.
La politique de vote est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.
La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION

En lien avec les dispositions des directives 2011/61/UE et 2014/91/UE (respectivement Directives AIFM et UCITS V) et réglementations associées, GAY-LUSSAC GESTION (ci-après « la SGP ») s'engage à établir, mettre en oeuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.
La politique de rémunération établie par GAY-LUSSAC GESTION n'encourage pas à une prise de risque incompatible avec la stratégie, la nature, la portée et la diversité de ses activités. Cette politique est conçue de manière à éviter toute situation de conflits d'intérêts et prévenir des prises de risques inconsidérés et incompatibles avec les intérêts des clients.
Le règlement SFDR, notamment au sein de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».
Depuis le 10 mars 2021, GAY-LUSSAC GESTION a intégré les recommandations de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant, prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des « risques en matière de durabilité ».
La prise en compte, dans la politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION, des risques en matière de durabilité repose sur une combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.
Ces objectifs sont mis à jour de manière trimestrielle lors du comité ESG et tiennent compte des risques identifiés par ce Comité.
La politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2024 a été revue lors de la réunion de présentation des risques.

Année d'attribution	**2024**	**2023**
(Ensemble des collaborateurs)	**En K€**	**En K€**
	(Réel)	**(Réel)**
Salaires fixes	**1 784**	**1 595**
Rémunérations variable totales (Différées + non différées)	**495**	**369**

Rémunérations variables non différées	495	369
Rémunérations variables différées		
TOTAL	**2 279**	**1 964**

Règlement SFTR

La société Gay-Lussac Gestion n'utilise pas dans sa gestion courante les opérations de financement sur titres et les contrats d'échange sur rendement global.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

GAY-LUSSAC SMALLCAPS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GAY-LUSSAC GESTION
45, avenue George V
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GAY-LUSSAC SMALLCAPS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

GAY-LUSSAC SMALLCAPS

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

GAY-LUSSAC SMALLCAPS

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

GAY-LUSSAC SMALLCAPS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.04.16 14:59:08 +0200

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN
Actif

	31/12/2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**29 619 152,26**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 619 152,26	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**1 166 740,00**	**-**
OPCVM	1 166 740,00	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**30 785 892,26**	**-**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**357,36**	**-**
Comptes financiers	**58 593,85**	**-**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**58 951,21**	**-**
Total Actif I + II	**30 844 843,47**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	32 992 994,16	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-2 194 617,29	-
Capitaux propres I	**30 798 376,87**	**-**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**-**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**46 466,60**	**-**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**46 466,60**	**-**
Total Passifs: I + II + III + IV	**30 844 843,47**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	873 217,11	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	15 070,83	-
Sous-total Produits sur opérations financières	**888 287,94**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-551,00	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-551,00**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**887 736,94**	**-**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-529 832,25	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-529 832,25**	**-**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	**357 904,69**	**-**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**42 711,62**	**-**
Sous-total revenus nets I = C + D	**400 616,31**	**-**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	533 721,99	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-444 253,16	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**89 468,83**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**28 277,50**	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**117 746,33**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 566 871,42	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-2 566 871,42**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-146 108,51**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-2 712 979,93**	**-**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**-2 194 617,29**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'objectif du FCP Gay-Lussac Smallcaps est, est de surperformer l'indicateur de référence CAC Mid&Small Net Return, après prise en compte des frais courants, dans le cadre d'une allocation dynamique actions déterminée par la société de gestion, de profiter du développement des Petites et Moyennes Entreprises des pays de l'Union Européenne , tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille sur une période de placement recommandée de 5 ans au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31/12/2024**	**31.12.2023**	**31.12.2022**	**31.12.2021**	**31.12.2020**
Actif net total	**30 798 376,87**	29 744 375,77	25 806 678,29	36 186 374,35	25 874 453,74

	31/12/2024	**31.12.2023**	**31.12.2022**	**31.12.2021**	**31.12.2020**
PART A					
FR0011759299					
Actif net	**-**	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	**44 415,944**	49 197,112	55 146,667	57 754,415	54 225,557
Valeur liquidative unitaire	**291,65**	314,42	293,93	365,4	279,97
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**2,98**	7,57	-2,84	41,25	-11,96

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PART I					
FR0013228327					
Actif net	**-**	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	**115,0933**	86,3496	62,7887	80,2514	75,0755
Valeur liquidative unitaire	**155 041,58**	165 320,3	152 851,61	187 941,36	142 425,48
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**3 349,53**	5 686,50	239,50	22 858,79	-4 676,55

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable *(Règlement ANC 2020- 07 modifié)*

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1- Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

 Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

• Les contrats :
- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

2- Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont Bloomberg et Telekurs.

- Asie-Océanie : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture de J+1.
- Amérique : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.
 extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Contributeurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

Le fixing utilisé pour les devises est le fixing BCE.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le deltamultiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.
Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

Changements intervenus : Néant.
Changements à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation intégrale du résultat net et des plus values nettes réalisées pour les Parts A et I.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**29 744 375,77**	**-**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	12 406 460,38	-
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-9 232 961,38	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	357 904,69	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	89 468,83	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-2 566 871,42	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**30 798 376,87**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART A

FR0011759299	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	18 372,64	5 659 095,19
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-23 153,808	-6 990 042,29
Solde net des souscriptions/rachats	**-4 781,168**	**-1 330 947,10**

PART A	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

PART I

FR0013228327	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	42,9128	6 747 365,19
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-14,1691	-2 242 919,09
Solde net des souscriptions/rachats	**28,7437**	**4 504 446,10**

PART I	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action *EUR*	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0011759299	PART A	Capitalisable	EUR	12 954 129,56	44 415,944	291,65
FR0013228327	PART I	Capitalisable	EUR	17 844 247,31	115,0933	155 041,58

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	France+/-	Allemagne+/-	Italie+/-	Grèce+/-	Suède+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	29 619,15	10 753,66	3 751,91	2 951,74	2 296,30	2 000,23
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**29 619,15**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	**58,59**	-	-	-	58,59
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**58,59**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	58,59	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**58,59**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	SEK+/-	NOK+/-	GBP+/-	PLN+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 000,22	1 960,41	1 227,36	638,27	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	0,36	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**2 000,58**	**1 960,41**	**1 227,36**	**638,27**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [1] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[1] les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	357,36
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	**357,36**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-43 366,60
Dépôts de garantie	-
Frais dépositaire sur transactions	-3 100,00
Total des dettes	**-46 466,60**
Total des créances et dettes	**-46 109,24**

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.
Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.
Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Part A	Taux barème Part I
Frais de gestion financière (1) et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	2,20% TTC maximum	1,10% TTC maximum
Commissions de mouvement (2)	Prélèvement sur chaque transaction	0,36% TTC maximum du montant brut de la transaction excepté pour les obligations, seulement 0,06% ttc maximum du montant brut de la transaction	0,36% TTC maximum du montant brut de la transaction excepté pour les obligations, seulement 0,06% ttc maximum du montant brut de la transaction
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la performance du FCP par rapport à l'indice CAC Mid&Small Net Return, uniquement en cas d'appréciation de la valeur liquidative sur la période de cristallisation et dans le respect du principe du « high on high » sur les cinq derniers exercices clos à compter du 31/03/2022	

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

(1) La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

(2) Clé de répartition des commissions de mouvement :
- La société de gestion : entre 90 et 100%
- Le dépositaire : entre 0 et 10%

Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-
5-3 du code monétaire et financier, les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents, sont hors champs des blocs de frais évoqués ci-dessus et sont à la charge du fonds.
L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Modalités du calcul de la commission de surperformance (CSP) :

L'indicateur de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice CAC Mid&Small Net Return.
La période de référence est fixée à cinq ans. Elle correspond à la période durant laquelle la performance de l'OPCVM est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence sur un an.
La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé ».
La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sousperformance de l'OPCVM par rapport à celle de l'indicateur de référence soit compensée avant que des
commissions de surperformance ne deviennent exigibles.
La commission de surperformance n'est due que si la performance de la part est supérieure au « high-on-high ».
Les commissions de surperformance sont calculées à chaque date de calcul de valeur liquidative et provisionnées afin de venir en déduction de l'actif pour obtenir la valeur liquidative nette des parts du FCP.
Si au bout d'une durée de cinq ans les sous-performances constatées précédemment ne sont pas compensées par des surperformances, une réinitialisation sera mise en oeuvre.
La date de départ de la première période de référence de la performance de cinq ans débute le 31/03/2022.
La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance.

PART A

FR0011759299	31/12/2024
Frais fixes	367 510,63
Frais fixes en % actuel	2,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART I

FR0013228327	31/12/2024
Frais fixes	162 321,62
Frais fixes en % actuel	1,10
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/12/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0013280211	GAY-LUSSAC EUROPE FLEX PART A	725 960,00
	LU2022049022	RAYMOND JAMES FUNDS GAY LUSSAC MICROCAPS EUROPE	440 780,00
Total			**1 166 740,00**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**400 616,31**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**400 616,31**	**-**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**400 616,31**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART A

FR0011759299	31/12/2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	83 328,64	-
Total	**83 328,64**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
() Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART I

FR0013228327	31/12/2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	317 287,67	-
Total	**317 287,67**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
() Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**117 746,33**	**-**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**117 746,33**	**-**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**117 746,33**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART A

FR0011759299	31/12/2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	49 524,10	-
Total	**49 524,10**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
() Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART I

FR0013228327	31/12/2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	68 222,23	-
Total	**68 222,23**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
() Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**29 619 152,26**	**96,17**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**29 619 152,26**	**96,17**
Agences de médias			321 440,00	1,04
IPSOS	EUR	7 000	321 440,00	1,04
Batiment et matériaux de construction			615 149,66	2,00
INWIDO	SEK	38 000	615 149,66	2,00
Chimie de base			520 100,00	1,69
SOL SPA	EUR	14 000	520 100,00	1,69
Chimie de spécialité			1 917 750,00	6,23
IMCD B.V	EUR	4 500	645 750,00	2,10
ROBERTET S.A.	EUR	1 500	1 272 000,00	4,13
Construction lourde			609 984,00	1,98
EIFFAGE	EUR	7 200	609 984,00	1,98
Conteneurs et emballages			2 036 805,13	6,61
ELOPAK ASA	NOK	190 000	728 105,13	2,36
FRANCOIS FERES	EUR	20 000	564 000,00	1,83
MAYR-MELNHOF KARTON AG	EUR	2 000	159 200,00	0,52
VERALLIA SASU	EUR	12 500	303 500,00	0,98
ZIGNAGO VETRO SPA	EUR	30 000	282 000,00	0,92
Détaillants et grossistes Alimentation			638 269,01	2,07
DINO POLSKA SA	PLN	7 000	638 269,01	2,07
Fournisseurs industriels			871 342,77	2,83
DIPLOMA PLC	GBP	17 000	871 342,77	2,83
Industries diversifiées			143 677,46	0,47
MIPS AB	SEK	3 500	143 677,46	0,47
Installations de stockage			896 250,00	2,91
SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	EUR	25 000	896 250,00	2,91
Jouets			1 278 000,00	4,15
JUMBO SA	EUR	50 000	1 278 000,00	4,15
Logiciels			1 806 903,19	5,87
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	2 500	285 500,00	0,93
LECTRA	EUR	8 100	210 600,00	0,69
MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE	EUR	17 779	940 509,10	3,05
VITEC SOFTWARE GROUP AB	SEK	7 800	370 294,09	1,20
Organisme formation professionnel et de placement			1 542 500,00	5,01
AMADEUS FIRE	EUR	7 000	532 700,00	1,73
GROUPE CRIT	EUR	16 500	1 009 800,00	3,28

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Outillage : spécialisé			284 667,07	0,92
BEIJER REF AB	SEK	20 000	284 667,07	0,92
Outillage industriel			2 270 700,00	7,37
KSB VZ PFD	EUR	1 600	960 000,00	3,12
LU VE SPA AZ	EUR	10 000	277 500,00	0,90
VOSSLOH AG	EUR	24 000	1 033 200,00	3,35
Photographie			440 300,00	1,43
THEON INTERNATIONAL PLC	EUR	35 000	440 300,00	1,43
Produits alimentaires			1 957 057,00	6,35
SOCIETE LDC SA	EUR	14 000	959 280,00	3,11
VISCOFAN	EUR	16 357	997 777,00	3,24
Produits de beauté			735 992,16	2,39
INTERCOS SPA	EUR	52 873	735 992,16	2,39
Produits de loisirs			815 480,00	2,65
BENETEAU	EUR	19 000	167 580,00	0,55
TECHNOGYM S.P.A	EUR	62 000	647 900,00	2,10
Restaurants et bars			900 000,00	2,92
DO & CO AG	EUR	5 000	900 000,00	2,92
SCPI bien immobilier industriel et bureautique			605 000,00	1,96
ARGAN RAIT	EUR	10 000	605 000,00	1,96
Services de livraison			341 550,00	1,11
ID LOGISTICS GROUP	EUR	900	341 550,00	1,11
Services de transport			488 250,00	1,59
SANLORENZO S P A	EUR	15 000	488 250,00	1,59
Services immobiliers			586 438,61	1,90
HEMNET GROUP AB	SEK	20 000	586 438,61	1,90
Services informatiques			5 012 651,82	16,28
ALTEN	EUR	2 500	197 625,00	0,64
AUBAY	EUR	3 500	157 500,00	0,51
BOUVET ASA	NOK	190 000	1 232 301,82	4,00
NEURONES	EUR	41 500	1 823 925,00	5,92
QUEST HOLDINGS S A	EUR	170 000	1 018 300,00	3,31
SOPRA STERIA GROUP SA	EUR	1 400	239 400,00	0,78
WAVESTONE SA	EUR	8 000	343 600,00	1,12
Transport par camions			1 626 880,00	5,28
STEF	EUR	12 400	1 626 880,00	5,28
Expert en finance			356 014,38	1,16
JTC PLC	GBP	30 000	356 014,38	1,16

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**1 166 740,00**	**3,79**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**1 166 740,00**	**3,79**
GAY-LUSSAC EUROPE FLEX PART A	EUR	4 000	725 960,00	2,36
RAYMOND JAMES FUNDS GAY LUSSAC MICROCAPS EUROPE	EUR	2 000	440 780,00	1,43
Total			**30 785 892,26**	**99,96**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**30 785 892,26**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**58 951,21**
Autres passifs (-)	**-46 466,60**
Total = actif net	**30 798 376,87**

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2023

BILAN actif

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**29 527 903,91**	**25 485 477,51**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	28 349 083,91	24 283 057,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 178 820,00	1 202 420,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**25 279,73**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	25 279,73	-
Comptes financiers	**567 804,61**	**361 546,43**
Liquidités	567 804,61	361 546,43
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**30 120 988,25**	**25 847 023,94**

BILAN passif

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	28 880 903,44	25 948 509,42
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	671 893,78	-220 345,33
• Résultat de l'exercice	191 578,55	78 514,20
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**29 744 375,77**	**25 806 678,29**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**376 612,48**	**40 345,65**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	376 612,48	40 345,65
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**30 120 988,25**	**25 847 023,94**

HORS-bilan

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 853,27	723,05
• Produits sur actions et valeurs assimilées	643 736,32	584 929,43
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**656 589,59**	**585 652,48**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-681,83	-4 608,43
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-681,83**	**-4 608,43**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**655 907,76**	**581 044,05**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-489 527,09	-492 781,92
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**166 380,67**	**88 262,13**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	25 197,88	-9 747,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**191 578,55**	**78 514,20**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

a. Règles d'évaluation des actifs

1- Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

 Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

2- Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont Bloomberg et Telekurs.

- Asie-Océanie : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture de J+1.
- Amérique : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.
 extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

annexes

- Contributeurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

Le fixing utilisé pour les devises est le fixing BCE.

b. Méthodes de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon couru.

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais inclus.

c. Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

d. Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Part A	Taux barème Part I
Frais de gestion financière (1) et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	2,20% TTC maximum	1,10% TTC maximum
Commissions de mouvement (2)	Prélèvement sur chaque transaction	0,36% TTC maximum du montant brut de la transaction excepté pour les obligations, seulement 0,06% ttc maximum du montant brut de la transaction	0,36% TTC maximum du montant brut de la transaction excepté pour les obligations, seulement 0,06% ttc maximum du montant brut de la transaction
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la performance du FCP par rapport à l'indice CAC Mid&Small Net Return, uniquement en cas d'appréciation de la valeur liquidative sur la période de cristallisation et dans le respect du principe du « high on high » sur les cinq derniers exercices clos *A compter du 31/03/2022	

(1) La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

(2) Clé de répartition des commissions de mouvement :
- La société de gestion : entre 90 et 100%
- Le dépositaire : entre 0 et 10%

Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-
5-3 du code monétaire et financier, les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents, sont hors champs des blocs de frais évoqués ci-dessus et sont à la charge du fonds.

annexes

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Modalités du calcul de la commission de surperformance (CSP) :

L'indicateur de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice CAC Mid&Small Net Return.
La période de référence est fixée à cinq ans. Elle correspond à la période durant laquelle la performance de l'OPCVM est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence sur un an.
La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé ».
La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sousperformance de l'OPCVM par rapport à celle de l'indicateur de référence soit compensée avant que des
commissions de surperformance ne deviennent exigibles.
La commission de surperformance n'est due que si la performance de la part est supérieure au « high-on-high ».
Les commissions de surperformance sont calculées à chaque date de calcul de valeur liquidative et provisionnées afin de venir en déduction de l'actif pour obtenir la valeur liquidative nette des parts du FCP.
Si au bout d'une durée de cinq ans les sous-performances constatées précédemment ne sont pas compensées par des surperformances, une réinitialisation sera mise en oeuvre.
La date de départ de la première période de référence de la performance de cinq ans débute le 31/03/2022.
La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance.

e. Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

f. Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.
Changements à intervenir : Néant.

g. Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

Changements intervenus : Néant.
Changements à intervenir : Néant.

h. Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

i. Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

j. Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation intégrale du résultat net et des plus values nettes réalisées pour les Parts A et I.

2 évolution actif net

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**25 806 678,29**	**36 186 374,35**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	8 434 412,28	3 870 586,51
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-6 364 848,67	-7 446 294,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 172 439,63	3 050 952,87
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 498 364,54	-3 138 147,51
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-2 798,23	-5 768,19
Différences de change	15 007,26	-14 950,23
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 015 469,08	-6 784 337,28
- Différence d'estimation exercice N	*3 558 321,12*	*2 542 852,04*
- Différence d'estimation exercice N-1	*2 542 852,04*	*9 327 189,32*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	166 380,67	88 262,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**29 744 375,77**	**25 806 678,29**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	567 804,61
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	567 804,61	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	NOK	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 148 859,96	866 865,35	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	125,86	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**25 279,73**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes réglements différés	21 529,24
Souscriptions à recevoir	3 624,63
Coupons à recevoir	125,86
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**376 612,48**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats réglements différés	332 999,24
Frais provisionnés	40 862,24
Commissions de mouvement	2 751,00
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0011759299	6 620,33	2 009 745,80	12 569,885	3 817 944,41
PART I / FR0013228327	40,5605	6 424 666,48	16,9996	2 546 904,26
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0011759299		434,58		-
PART I / FR0013228327		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0011759299		434,58		-
PART I / FR0013228327		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0011759299		-		-
PART I / FR0013228327		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0011759299	**2,20**
PART I / FR0013228327	**1,10**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART A / FR0011759299	**-**
PART I / FR0013228327	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**1 178 820,00**
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexe

	31.12.2023	31.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	191 578,55	78 514,20
Total	**191 578,55**	**78 514,20**

PART A / FR0011759299	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	21 209,31	-19 264,57
Total	**21 209,31**	**-19 264,57**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART I / FR0013228327	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	170 369,24	97 778,77
Total	**170 369,24**	**97 778,77**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

annexes

	31.12.2023	31.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	671 893,78	-220 345,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**671 893,78**	**-220 345,33**

PART A / FR0011759299	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	351 235,17	-137 604,83
Total	**351 235,17**	**-137 604,83**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013228327	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	320 658,61	-82 740,50
Total	**320 658,61**	**-82 740,50**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 31 mars 2014.

Devise EUR	**31.12.2023**	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	**29 744 375,77**	25 806 678,29	36 186 374,35	25 874 453,74	23 810 904,05

PART A / FR0011759299 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	**49 197,112**	55 146,667	57 754,415	54 225,557	55 636,487
Valeur liquidative	**314,42**	293,93	365,4	279,97	257,27
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**7,57**	-2,84	41,25	-11,96	-3,74

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013228327 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	**86,3496**	62,7887	80,2514	75,0755	73,3695
Valeur liquidative	**165 320,3**	152 851,61	187 941,36	142 425,48	129 444,04
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**5 686,50**	239,50	22 858,79	-4 676,55	-570,81

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
DE000A0Z23Q5	ADESSO AG	PROPRE	2 800,00	300 720,00	EUR	1,01
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	2 300,00	309 580,00	EUR	1,04
DE0005093108	AMADEUS FIRE	PROPRE	2 500,00	307 500,00	EUR	1,03
FR0010481960	ARGAN RAIT	PROPRE	6 000,00	511 200,00	EUR	1,72
FR0000074148	ASSYSTEM	PROPRE	24 000,00	1 188 000,00	EUR	3,99
FR0000063737	AUBAY	PROPRE	8 000,00	333 200,00	EUR	1,12
SE0015949748	BEIJER REF AB	PROPRE	25 000,00	303 938,36	SEK	1,02
NO0010360266	BOUVET ASA	PROPRE	160 000,00	866 865,35	NOK	2,91
IT0005331019	CAREL INDUSTRIES S P A	PROPRE	14 000,00	347 200,00	EUR	1,17
DE000A2GS5D8	DERMAPHARM HOLDING SE	PROPRE	12 000,00	508 080,00	EUR	1,71
FR0012882389	EQUASENS	PROPRE	13 500,00	824 850,00	EUR	2,77
FR0013295789	FRANCOIS FERES	PROPRE	20 000,00	898 000,00	EUR	3,02
FR0000036675	GROUPE CRIT	PROPRE	16 000,00	1 257 600,00	EUR	4,23
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	2 000,00	315 100,00	EUR	1,06
FR0000071797	INFOTEL	PROPRE	22 000,00	1 166 000,00	EUR	3,92
SE0017483506	INSTALCO AB	PROPRE	90 000,00	331 741,17	SEK	1,12
IT0005455875	INTERCOS SPA	PROPRE	15 000,00	214 500,00	EUR	0,72
FR0010259150	IPSEN	PROPRE	6 000,00	647 400,00	EUR	2,18
FR0000073298	IPSOS	PROPRE	8 000,00	454 000,00	EUR	1,53
FR0000065484	LECTRA	PROPRE	8 000,00	250 000,00	EUR	0,84
IT0005107492	LU VE SPA AZ	PROPRE	14 000,00	323 400,00	EUR	1,09
IT0003428445	MARR	PROPRE	48 000,00	551 040,00	EUR	1,85
AT0000938204	MAYR-MELNHOF KARTON AG	PROPRE	5 000,00	633 000,00	EUR	2,13
SE0009216278	MIPS AB	PROPRE	10 000,00	328 496,76	SEK	1,10
FR0004050250	NEURONES	PROPRE	38 212,00	1 671 775,00	EUR	5,62

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0005220909	NEXUS	PROPRE	15 000,00	873 000,00	EUR	2,94
FR0000052680	OENEO	PROPRE	4 902,00	63 235,80	EUR	0,21
IT0005274094	PHARMANUTRA SPA	PROPRE	15 000,00	846 000,00	EUR	2,84
IT0005337958	PIOVAN S P A	PROPRE	63 000,00	674 100,00	EUR	2,27
GRS310003009	QUEST HOLDINGS S A	PROPRE	155 000,00	871 100,00	EUR	2,93
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	1 500,00	1 245 000,00	EUR	4,19
IT0005388266	SALCEF GROUP SPA	PROPRE	21 500,00	529 975,00	EUR	1,78
FR0000060071	SAMSE	PROPRE	4 500,00	909 000,00	EUR	3,06
FR0000039109	SECHE ENVIRONNEMENT	PROPRE	4 500,00	495 000,00	EUR	1,66
GG00BQZCBZ44	SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	PROPRE	11 500,00	515 890,00	EUR	1,73
NL0000817179	SLIGRO FOOD GROUP NV	PROPRE	15 000,00	237 900,00	EUR	0,80
IT0001206769	SOL SPA	PROPRE	25 000,00	695 000,00	EUR	2,34
FR0000064271	STEF	PROPRE	13 000,00	1 484 600,00	EUR	4,99
FR0000032658	SYNERGIE	PROPRE	29 064,00	1 023 052,80	EUR	3,44
FR0013333432	THERMADOR GROUPE	PROPRE	7 580,00	640 510,00	EUR	2,15
FR0004186856	VETOQUINOL	PROPRE	7 000,00	716 800,00	EUR	2,41
ES0184262212	VISCOFAN	PROPRE	14 000,00	750 400,00	EUR	2,52
SE0007871363	VITEC SOFTWARE GROUP AB	PROPRE	3 500,00	184 683,67	SEK	0,62
FR0013357621	WAVESTONE SA	PROPRE	5 500,00	322 850,00	EUR	1,09
IT0004171440	ZIGNAGO VETRO SPA	PROPRE	30 000,00	427 800,00	EUR	1,44
Total Action				***28 349 083,91***		***95,31***
O.P.C.V.M.						
FR0013280211	GAY-LUSSAC EUROPE FLEX PART A	PROPRE	4 000,00	757 800,00	EUR	2,55
LU2022049022	RAYMOND JAMES FUNDS GAY LUSSAC MICROCAPS EUROPE	PROPRE	2 000,00	421 020,00	EUR	1,42
Total O.P.C.V.M.				***1 178 820,00***		***3,96***
Total Valeurs mobilieres				***29 527 903,91***		***99,27***
Liquidites						
AUTRES						
	FRAIS DÉPO SUR TRANS	PROPRE	-2 751,00	-2 751,00	EUR	-0,01
Total AUTRES				***-2 751,00***		***-0,01***
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-332 999,24	-332 999,24	EUR	-1,12

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	567 804,61	567 804,61	EUR	1,91
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	3 624,63	3 624,63	EUR	0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	21 529,24	21 529,24	EUR	0,07
Total BANQUE OU ATTENTE				***259 959,24***		***0,87***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-29 049,34	-29 049,34	EUR	-0,10
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-11 812,90	-11 812,90	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				***-40 862,24***		***-0,14***
Total Liquidites				***216 346,00***		***0,73***
Coupons						
Action						
SE0007871363	VITEC SOFTW GRP B	ACHLIG	3 500,00	125,86	SEK	0,00
Total Action				***125,86***		***0,00***
Total Coupons				***125,86***		***0,00***
Total GAY-LUSSAC SMALLCAPS				**29 744 375,77**		**100,00**

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE III

ANNEX IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Gay-Lussac Smallcaps **Identifiant de l'entité légale :** 969500LEO7DS3LH3JG81

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Elle a réalisé des **investissements durables avec un objectif environnemental :** ___%	☐ Il a **favorisé les caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** ainsi que la mise en place d'un système de gestion des risques. bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de ___% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE
	☐ avec un objectif social
☐ Elle a réalisé des **investissements durables avec un objectif social :** ___%	☒ Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais **n'a pas réalisé d'**investissements **durables.**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

En tant que fonds classés article 8, le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Afin de mesurer l'atteinte de ces objectifs, particulièrement l'atténuation du changement climatique, plusieurs indicateurs sont calculés et comparés à l'indice de référence avec l'objectif d'être toujours meilleur. Pour cela, le fonds regarde en priorité l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Le fonds regarde aussi l'exposition au charbon, aux combustibles fossiles ainsi qu'un score d'exposition au risque de biodiversité.

Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité ayant pour but l'atténuation du changement climatique sont l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Les indicateurs de durabilité sont à retrouver dans le reporting extra-financier semestriel du fonds ci-joint : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/docs/gay-Lussac-smallcaps_12_2024_reporting-extra-financier_fr_fr.pdf

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Par rapport à l'an dernier, l'intensité carbone du scope 1+2 est passée de 9.04 à 53.6 et l'intensité carbone du scope 3 est passée de 117.8 à 277.9.

L'alignement aux accords de Paris était de 4% en 2023 et est de 26.1% en 2024.

1

Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Gay-Lussac Smallcaps a pris en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.
L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés à travers le déploiement de la méthodologie ISR propre à Gay-Lussac Gestion dans le processus d'investissement des différents produits de la gamme de fonds.
L'implémentation de cette méthodologie se fait au travers de plusieurs outils :

- Politique d'exclusion sectorielle,
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote,
- Un suivi des controverses des entreprises émettrices,
- Suivi et recherche d'indicateurs clés d'impact (KPIs) négatifs obligatoires, tels que définis de l'Annexe I du règlement 2022/1288,
- Respect des codes internationaux,
- Signataire des UN-PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088, le Fonds vise à contribuer à la transparence sur les principaux impacts négatifs des investissements grâce aux indicateurs PAI obligatoires dans le rapport extra-financier semestriel.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Principales incidences négatives	Description des principales incidences négatives	Méthode(s) d'atténuation
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions de GES Scope 1 et 2, et émissions de GES Scope 3. Sur base des émissions absolues, soit publiées, soit estimées. Les émissions de GES sont exprimées en tonnes de CO2.De nombreux types de GES sont pris en compte et exprimés en tonnes de CO2.	Exclusions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact ; suivi des controverses ; prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Empreinte carbone	$\sum_n \left(\frac{\text{current value of investment}_n}{\text{investee company's enterprise value}_n} \times \text{investee company's Scope 1, 2 and 3 GHG e} \right)$ / current value of all investments (€M)	
Intensité carbone	$\sum_n \left(\frac{\text{current value of investment}_n}{\text{current value of all investments (€M)}} \times \frac{\text{investee company's Scope 1, 2 and 3 GHG e}}{\text{investee company's €M revenue}_n} \right)$	
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles. Sur base de l'identification des entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage de divers types de carburants fossiles.	Exclusion pour toutes les stratégies du charbon thermique et restrictions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact
Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable	Exprimée en pourcentage de la consommation totale par rapport à la consommation d 'énergies renouvelables.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Intensité de consommation énergétique	Gigawatt-heure sur million d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds.	Indicateur d'impact à développer
Activités qui ont impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Il s'agit de la part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont une incidence négative sur ces zones : - entraînant la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces et la perturbation des espèces pour lesquelles la zone protégée a été désignée ; et - lorsque les conclusions ou les mesures d'atténuation nécessaires identifiées par l'une des évaluations suivantes n'ont pas été mises en œuvre conformément à certaines lois.	Indicateur biodiversité : transparence dans les rapports périodiques extra-financiers
Emissions rejetées dans l'eau	Tonnes d'émissions toxiques par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds. Les émissions toxiques rejetées dans l'eau concernent notamment les nitrates, les émissions directes de phosphate, ou encore les émissions directes de pesticides.	Indicateur d'impact à développer, suivi des controverses
Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux divisé par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG, Suivi des controverses
Violations des principes de l'UN Global Compact ou des principes de l'OCDE	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont considérées comme violant les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.	Suivi des controverses, exclusions normatives
Mixité du conseil d'administration	Rapport moyen entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration dans les entreprises dans lesquelles nous investissons.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG

3

Inégalité de rémunération H/F	Les inégalités de revenus salariaux entre les hommes et les femmes se définissent par un écart de salaire entre les hommes et les femmes, écart souvent exprimé en pourcentage des revenus des hommes.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Exposition aux armes controversées (mines anti-personnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et armes biologiques)	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont impliquées dans la production ou la vente de mines anti-personnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et d'armes biologiques.	Politique d'exclusion sectorielle



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01/01/2024-31/12/2024

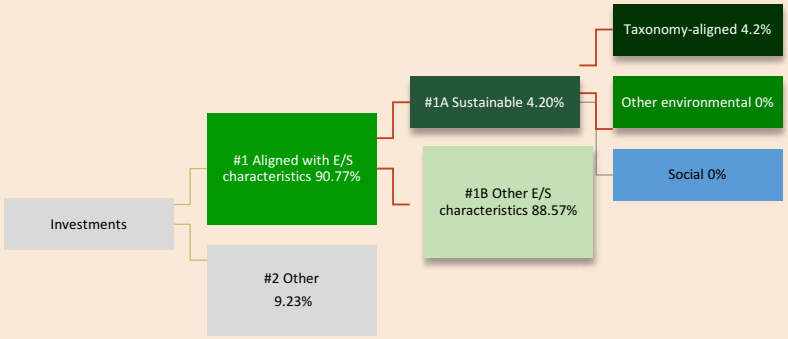
Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
NEURONES	Information	5,92%	France
STEF	Industrials	5,28%	France
JUMBO SA	Consumer	4,15%	Grèce
ROBERTET SA	Materials	4,13%	France
BOUVET ASA	Information	4,00%	Norvège
VOSSLOH AG	Industrials	3,35%	Allemagne
QUEST	Information	3,31%	Grèce
GROUPE CRIT	Industrials	3,28%	France
VISCOFAN SA	Consumer Staples	3,24%	Espagne
KSB SE & CO	Industrials	3,12%	Allemagne
L.D.C. SA	Consumer Staples	3,11%	France
MENSCH UND	Information	3,05%	Allemagne
DO & CO AG	Industrials	2,92%	Allemagne
SHURGARD SELF	Real Estate	2,91%	Luxembourg



Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

La proportion était de 4.2%.

Quelle était la répartition des actifs ?



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S** couvre :
- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Biens Industriels	32,95%	
Technologie	22,14%	
Produits de base	12,43%	
Cons. et Serv. N cycliques		10,82%
Cons. et Serv. cycliques		8,85%
Finance & Immobilier	4,87%	
Monétaire	3.83%	
Services de communication		2,95%
Autres Secteurs	1,16%	

Exposition aux combustibles fossiles (extraction, stockage…) 0%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR cependant il a réalisé 4.20% de ses investissements alignés à la Taxonomie européenne.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?[1]

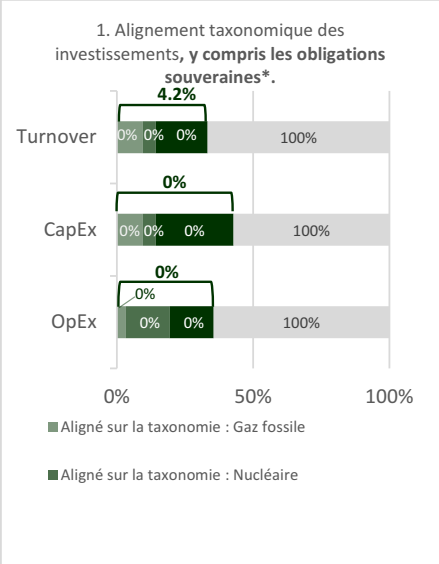
☐ Oui :

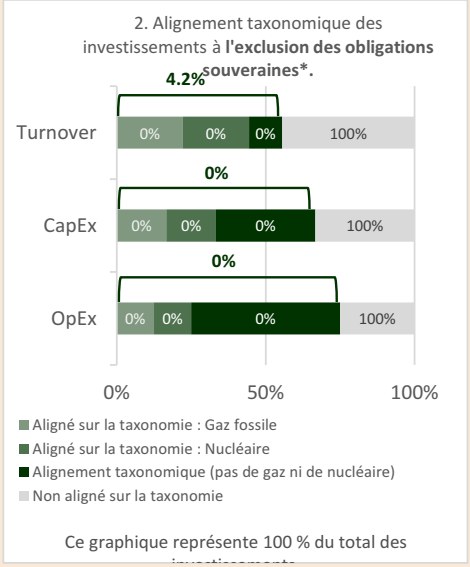
☐ Dans le gaz ☐ fossile Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

5

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**** Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.***

Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ? Le fonds n'est pas investi dans des activités transitoires ou habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?

Le fonds n'est pas investi dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE.

Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Le fonds n'est pas investi dans des investissements socialement durables.

Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", , quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 9.23% d'investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" sont des investissements pour lesquels on ne dispose pas d'informations suffisantes pour procéder à une évaluation.

Cependant, le compartiment Gay-Lussac Smallcaps a mis en place une politique stricte d'exclusion des secteurs suivants afin d'établir des garanties environnementales ou sociales minimales :

Exclusion stricte	- Production et commercialisation d'armes chimiques, d'armes biologiques et d'armes à l'uranium appauvri, - Fabrication, stockage et services relatifs aux mines antipersonnel et aux bombes à fragmentation, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo, - Les entreprises qui violent les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies, - Les entreprises qui violent les normes internationales.
Exclusion jusqu'à 5% du chiffre d'affaires	- Production de cannabis récréatif, - Production, exploitation, transport et stockage du charbon thermique, - Activités liées à la pornographie ; - Activités liées aux jeux d'argent, - Production et exploitation de combustibles fossiles non conventionnels.
Exclusion jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires	Production de tabac.
Exclusion jusqu'à 30 % (inclus) du chiffre d'affaires	Production et exploitation de combustibles fossiles conventionnels. (en amont et en aval)



Quelles actions ont été entreprises pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds assure la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales en procédant à des évaluations approfondies de la durabilité des investissements. Ces évaluations permettent d'obtenir une compréhension claires des sujets ESG les plus importants de chaque entreprise. Sur cette base, une feuille de route est élaborée afin de pouvoir juger les progrès réalisés. De plus les gérants et analystes engagent la direction des entreprises investies afin de s'assurer des progrès réalisés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Pas d'indice de référence.

Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport aux indicateurs de durabilité afin de déterminer l'adéquation de l'indice de référence avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Pas d'indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'indice référence.

Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice général du marché ?

L'an dernier, le fonds a réalisé une performance de -6.2% pendant que son indice a lui réalisé -3.6%.